	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-537</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2022-537</b>

---

**Programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027 de Nouvelle-Aquitaine - Stratégie  
de développement local - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux nouveaux défis de l'Union. Au niveau local, la Région Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire des fonds européens, a souhaité articuler ce nouveau programme autour de 6 grandes priorités, en cohérence avec ses politiques et les attendus de l'Union européenne. Ainsi le programme opérationnel FEDER FSE+ de Nouvelle-Aquitaine pour la programmation 2021-2027 est constitué de 6 axes :

- Axe 1 : Renforcement de la recherche et de l'innovation, soutien aux PME et à la transformation numérique de l'ensemble des acteurs publics et privés,
- Axes 2 : Accélération des transitions énergétique et écologique,
- Axe 3 : Développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains,
- Axe 4 : Développement des compétences, de la formation et de l'orientation,
- Axes 5 : Accompagnement renforcé des territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux
- Axe 6 : Développement des infrastructures numériques

Afin d'accompagner ces priorités, la Nouvelle-Aquitaine disposera de plus de 875 Millions d'euros de crédits européens (dont 735 M€ pour le FEDER).

Le nouveau Programme opérationnel de la région Nouvelle-Aquitaine consacre un axe 5 dédié aux territoires.

Cette particularité est le fruit des règlements européens, qui imposent que 8 % minimum des fonds FEDER (fonds européen de développement régional) soit consacré à l'urbain.

Ainsi donc, en Nouvelle-Aquitaine, l'axe territorial est dédié aux 52 EPCI répartis sur le territoire régional et doté de 124 millions d'euros pour la programmation 2021-2027. Pour accéder à cet axe, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidatures dans le but de sélectionner les territoires porteurs d'une stratégie de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux).

Bordeaux métropole a souhaité s'inscrire dans cette démarche, et a donc défini une stratégie de développement local, complémentaire aux autres axes du programme.

Ancrée sur les objectifs prioritaires de la mandature, la stratégie proposée par Bordeaux Métropole vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire, et s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Favoriser un développement économique local au service de la création d'emplois sur le territoire

Cet objectif s'inscrit dans les axes de la stratégie métropolitaine de développement économique, et vise à :

- poursuivre le développement de l'économie sociale et solidaire
- favoriser l'économie de proximité

➤ **Objectif 2 : Promouvoir la santé sur notre territoire**

Cet objectif répond à la volonté du territoire d'améliorer la santé des habitants en agissant sur 3 facteurs :

- l'accès aux soins et la réponse territoriale aux besoins des populations
- l'accès à une alimentation saine et durable pour tous
- l'accès à des équipements et espaces sportifs pour tous

➤ **Objectif 3 : Stimuler la dynamique culturelle locale dans une logique de proximité des équipements**

Cet objectif poursuit les ambitions suivantes :

- favoriser l'accès aux pratiques artistiques et l'éducation artistique et culturelle, en améliorant le maillage de l'offre culturelle sur le territoire métropolitain
- renforcer la place et la présence des artistes sur le territoire
- préserver et valoriser les richesses du patrimoine du territoire

➤ **Objectif 4 : Coopérer entre territoires, un impératif pour répondre aux enjeux du territoire, un élément majeur de la stratégie métropolitaine**

Cet objectif se décline en 2 fiches actions :

- favoriser la coopération pour valoriser les ressources locales et promouvoir les circuits courts
- favoriser la coopération pour un développement économique durable et solidaire

Le plan d'actions et la maquette financière entendent favoriser les projets menés en quartiers prioritaires, via les critères de sélection, qui seront définis pour chacune des fiches actions.

<b>Objectif</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Montant FEDER</b>	<b>% de la maquette</b>
<b>Objectif prioritaire n°1</b>	<b>Favoriser le développement économique local au service de la création d'emploi sur le territoire</b>	<b>2 892 000 €</b>	<b>25 %</b>
<b>Fiche action n°1</b>	Poursuivre le développement de l'Economie sociale et solidaire	1 446 000 €	12,5%
<b>Fiche action n°2</b>	Favoriser l'économie de proximité	1 446 000 €	12,5%
<b>Objectif prioritaire n°2</b>	<b>Promouvoir la santé sur notre territoire</b>	<b>4 627 000 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Fiche action n°3</b>	Améliorer la prise en charge globales des métropolitains grâce à de nouveaux lieux structurants permettant de garantir un meilleur accès aux soins	1 500 000 €	13 %
<b>Fiche action n°4</b>	Améliorer l'accès à une alimentation saine et durable aux citoyens par la production et la distribution	1 000 000 €	9 %
<b>Fiche action 5</b>	Favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité	2 127 000 €	18 %

<b>Objectif prioritaire n°3</b>	<b>Stimuler la dynamique culturelle locale dans une logique de proximité des équipements</b>	<b>4 028 658 €</b>	<b>35 %</b>
<b>Fiche action n°6</b>	Consolider le maillage des équipements culturels de proximité sur le territoire	2 300 000 €	20 %
<b>Fiche action n°7</b>	Favoriser les projets culturels innovants par et pour les habitants	500 000 €	4 %
<b>Fiche action n°8</b>	Accompagner la préservation et la valorisation du patrimoine sur le territoire	1 228 658 €	11 %
<b>Objectif prioritaire n°4</b>	<b>Coopérer entre territoires, un impératif pour répondre aux enjeux du territoire, un élément majeur de la stratégie métropolitaine</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0,17%</b>
<b>Fiche action n°9</b>	Favoriser la coopération pour un développement économique durable et solidaire	10 000 €	0,08 %
<b>Fiche action n°10</b>	Favoriser la coopération pour valoriser les ressources locales et promouvoir les circuits courts	10 000 €	0,08%
<b>TOTAL</b>		<b>11 567 658 €</b>	<b>100 %</b>

## La gouvernance de cette stratégie

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur un Groupe d'Actions Locales (GAL), conformément aux choix de la Région. Bordeaux Métropole constitue la structure porteuse du GAL.

La mission principale du GAL consiste à sélectionner les projets qui seront bénéficiaires de financements européens, en veillant à leur conformité avec la stratégie de développement local et le programme opérationnel 2021-2027.

Structure porteuse et animatrice du GAL, il incombe également à Bordeaux Métropole :

- de mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la bonne gestion de cette stratégie
- d'informer les porteurs de projets des possibilités de financement ouvertes dans le cadre de cette stratégie (en lien avec les services de l'Autorité de gestion)
- d'accompagner les porteurs de projet tout au long de la vie du projet,
- de préparer et animer les instances techniques et décisionnelles nécessaires à la mise œuvre de cette stratégie
- d'animer et suivre la stratégie de développement local
- d'évaluer la mise en œuvre de cette stratégie.
- d'assurer les relations avec l'Autorité de gestion pour toute question relative à la mise en œuvre du programme

Le GAL est composé d'une équipe technique et d'un comité de programmation.

### • Comité technique

Portée et animée par la direction Territoire d'avenir Territoire en coopération de Bordeaux Métropole, la gouvernance technique de cette stratégie s'organise autour de 3 groupes de travail. Parmi les membres de ces groupes techniques seront désignés les membres du comité technique.

Le rôle du comité technique est de :

- étudier les projets
- noter les projets sur la base d'une grille de scoring adaptée à chaque fiche action
- donner un avis d'opportunité et de conformité à la stratégie
- proposer au comité de programmation les projets à sélectionner

- **Comité de programmation**

Le comité de programmation est l'instance décisionnelle du Groupe d'Actions Locales.

Il est composé de 2 collèges : public et privé.

Le collège public du comité de programmation s'appuie sur le comité de pilotage

Gouvernance constitué à Bordeaux Métropole et présidé par Brigitte Terraza, vice-présidente.

Le collège privé reste à constituer mais associera notamment les organisations consulaires (CCIB, CMA, CRESS...)

Le comité de programmation a pour missions de :

- sélectionner les projets
- garantir la stratégie d'ensemble
- échanger sur la mise en œuvre de la stratégie
- proposer des solutions aux blocages ou dysfonctionnements
- suivre et évaluer la stratégie de développement local
- être un lieu d'échanges, de débats et d'ajustements

Les règles de fonctionnement du GAL doivent prévenir les deux situations suivantes :

- L'apparition d'un conflit d'intérêt

La prévention des conflits d'intérêts implique, a minima, que le membre du GAL également porteur de projet ne puisse pas participer au vote concernant son projet, ni exercer quelque influence que ce soit.

- Le contrôle par un groupe d'intérêt particulier de la prise de décision.

Pour satisfaire à cette obligation, il est convenu que le processus de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt particulier. Par ailleurs, 2 règles seront appliquées pour valider la sélection des projets :

- 1) Au moins 25 % des membres du comité de programmation devront être présents au moment du vote
- 2) Les membres d'un groupe d'intérêt ne pourront pas représenter plus de 50 % des votants

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Règlement Européen 2021/1060 portant dispositions communes relatives au FEDER FSE +, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au FEAMPA, et notamment ses articles 28 à 34 (développement territorial) et sa déclinaison dans le Projet de Programme Régional FEDER FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

**VU** le Règlement européen 2021/1058 relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-1 et suivants

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a intérêt à mettre en œuvre une stratégie de développement local pour que les projets portés sur son territoire puissent bénéficier de fonds européens au titre de l'axe territorial.

## DECIDE

**Article 1 :** la stratégie de développement local de Bordeaux métropole est approuvée,

**Article 2 :** le portage de candidature par Bordeaux métropole au dispositif de DLAL pour la gestion de l'axe territorial des fonds européens 2021-2027 est approuvé

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention proposée par le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et tout autre document nécessaire à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA